



Uzerche, le 30/01/2024

## **SPIP 19 : Adieu notre Psy SPIP tant attendu depuis 7 ans !!!**

Fort de son expérience en tant que psychologue au sein du binôme MLRV du Limousin et de la qualité de son travail avec l'ensemble des CPIP, il avait pris la décision de démissionner pour prendre le poste de psy SPIP de la Corrèze. Oh joie, Oh soulagement pour les équipes qui l'attendaient depuis bien trop longtemps. Remise en place des CPI, soutien pour le binôme SPIP UDV, présence auprès des acteurs du SPIP, cocréation d'une action collective, il en a déjà fait beaucoup depuis son arrivée.

Fort de ses compétences il a décidé de passer le concours pour être titularisé après plus de 2 ans en tant que contractuel.

**Quelle joie quand il a appris qu'il était reçu, quelle tristesse quand il a su que son poste ne serait pas proposé à l'affectation, deux semaines seulement avant l'amphi.**

L'an dernier, les lauréats.tes du concours externe déjà en poste en tant que contractuels.elles, se sont vus.es titularisé.es sur leur poste ; mais l'administration est reine et change les règles du jeu, sans même prévenir les principaux concernés. Pire, certains psychologues voient leur poste proposé à l'affectation (12 de la PJJ, 2 de la DAP, 2 de la DSJ), et d'autres, comme notre psychologue, sont laissés sur le banc de touche.

Elle se moque de savoir que des situations familiales se trouvent bouleversées par manque de transparence.

Au-delà de ces situations personnelles, cette situation impacte les équipes du SPIP de la Corrèze.

**L'administration est toujours restée silencieuse face aux demandes de clarification des agents et des SPIP sur les conditions du concours de psychologue. Elle est restée de nouveau mutique lors de l'amphi d'affectation, dénigrant les psychologues qui cherchaient tant bien que mal à avoir des réponses à leurs questions.**

**Pleurs et renoncements en cascade (plus d'un quart des lauréats), voilà comment s'est déroulé l'amphi d'affectation, sans aucun remord des représentants de l'administration. Une belle preuve d'écoute, de bienveillance et d'humanité pour des personnels qui en font preuve au quotidien dans leur pratique.**

Nous rappelons qu'au SPIP 19, le psychologue intervient sur plusieurs champs : groupe d'analyse des pratiques, soutien dans l'accompagnement des suivis individuels, participation aux CPI, construction de projet de service, supervision dans les actions collectives que ce soit en milieu ouvert ou en milieu fermé, soutien au binôme UDV.

**Le SPIP 19 estime qu'il y a une iniquité de traitement. Nous allons perdre un agent essentiel au bon fonctionnement du service public que nous attendions depuis 7 ans !**

Faut-il attendre une pluie de recours, pour que l'administration se rende compte de l'iniquité de traitement entre les lauréats ?

Il serait temps que notre administration soit en mesure d'expliquer à ses agents les critères qu'elle retient avant de procéder à l'ouverture des postes de psychologues et surtout qu'elle mette en place au préalable une politique de recrutement transparente pour les candidats.

**Nous souhaitons conserver notre psychologue SPIP et qu'il soit titularisé sur son poste !!!**

Nous demandons que l'administration revoit sa copie en diffusant un additif aux postes proposés, et qu'elle se donne enfin les moyens de ses ambitions : créer un corps pérenne de psychologues au sein du ministère de la justice !

**La CGT insertion et probation de la Dordogne et de la Corrèze.**